

Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche

DECISION DU BUREAU

par délégation du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020

Bureau du 8 Novembre 2022

N°2022_11_105

Objet : Finances – Modification de la régie de recettes taxe de séjour

Présents : Luc PICHON, Claude BENAHMED, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Jean-Yvon MAUDUIT, Jean-Claude DELON, Thierry BESANCENOT, Sylvie CHEYREZY, Bernard CONSTANT, Marie-Christine DURAND, Denise GARCIA, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Patrick MEYCELLE, Yves RIEU, Monique MULARONI, René UGHETTO Yvon VENTALON,

Excusés : Antoine ALBERTI remplacé par Jocelyne CHARRON, Maurice CHARBONNIER remplacé par Joëlle ROSSI, Jean-Claude BACCONNIER remplacé par Pascal RIEUBON, Jacques MARRON remplacé par Guy CHARMASSON

Vu la décision de Bureau du 16 décembre 2014 lors de la création de la régie de recettes Taxe de séjour

Le Bureau, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité,

Décide de modifier l'Article 5 de la régie de recettes pour l'encaissement de la taxe de séjour en y rajoutant le mode de prélèvement.

Les autres Articles restent inchangés.

Le Président

Luc PICHON

